## Fédération Nationale des Infirmiers



## Contestation des IDEL : la FNI passe à l'action et lance le mouvement « Ordo challenge »

Paris, le 4 avril 2024. Face à une situation économique dégradée, au retard de publication des textes qui ouvrent la voie à plus d'autonomie des IDEL et des IPA, et aux menaces qui planent sur la réforme du métier, la Fédération nationale des infirmiers (FNI) est passée à l'action. Le 19 mars dernier, la FNI interpelait ainsi le Président de la République et diffusait plus de 19 millions de tracts dans la presse quotidienne régionale pour alerter sur la situation de la profession.

Les alertes de la FNI ont porté leurs fruits puisque la Fédération a été reçue en urgence par le directeur de la Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam) et reste en contact avec le ministère de la Santé. Toutefois, la FNI ne se satisfait pas de promesses et attend des actes. La FNI ne reste pas les bras croisés et a pris la décision de passer à l'étape supérieure en lançant un mouvement national « Ordo challenge ».

Cette action a pour but de dénoncer la politique de gestion du risque mise en place par l'Assurance maladie, qui ne distingue pas les erreurs commises par certains soignants de bonne foi, notamment dans la profession infirmière en raison d'une nomenclature complexe et d'ordonnances mal rédigées, des cas de fraudes intentionnelles à grande échelle.

Concrètement avec l'« Ordo challenge », la FNI invite les infirmiers libéraux à envoyer toutes les ordonnances qui sont mal rédigées, en courrier recommandé, aux échelons locaux du contrôle médical de l'Assurance maladie. Le but de cette action : saturer les services et obtenir une position des médecins conseils sur des ordonnances qui exposent les professionnels à des récupérations d'indus. Les données récupérées à l'issue de cette action alimenteront les travaux que la FNI va engager avec la Cnam sur le sujet des récupérations d'indus.

Avec cette mobilisation, la FNI poursuit le bras de fer engagé avec le gouvernement et la Cnam et se bat pour que les IDEL ne soient pas les laissés pour compte du système de santé.

Au-delà de l'*Ordo challenge*, si rien ne bouge dans les prochains jours du côté des pouvoirs publics, la riposte graduée construite par la FNI, en lien avec ses représentants dans les territoires, sera mise à exécution entamant une contestation nationale de grande ampleur.

Contact Presse: <u>president@fni.fr</u> 06 08 84 50 27

> Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 Internet : http://www.fni.fr – E-mail : fni@fni.fr

> > Siret: 302 999 024 000 11